



**CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT-SUR-VERNISSON
SEANCE DU 28 FEVRIER 2025**

**LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Aménagement du territoire

Délibération n° 2025-001 examinée le 28 février 2025 : Convention en vue de la création d'un groupement de commandes « Marché 2025 de travaux de voirie » avec la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025-002 examinée le 28 février 2025 : Convention de servitudes avec Réseau de Transport d'Electricité (RTE) pour l'établissement d'une liaison électrique souterraine de 90 KV
Approuvée avec une voix contre (Sylvain GALOPIN), deux abstentions (Frédéric GOSSELIN et Sandrine GUILLOCHON) et 17 voix pour

Domaine et Patrimoine

Délibération n° 2025-003 examinée le 28 février 2025 : Acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée AD 93
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025-004 examinée le 28 février 2025 : Déclassement d'une partie des espaces verts situés en limite de la rue Curie
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025-005 examinée le 28 février 2025 : Accord de principe pour la cession de la future parcelle, rue Curie, et saisine des Domaines
Approuvée à l'unanimité

Ressources humaines et organisation des services communaux

Délibération n° 2025-006 examinée le 28 février 2025 : Convention de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire entre le SDIS du Loiret et la Commune de Nogent-sur-Vernisson
Approuvée à l'unanimité

Finances générales

Délibération n° 2025-007 examinée le 28 février 2025 : Garantie d'emprunt à destination d'un organisme de logements sociaux (Valloire Habitat)
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025-008 examinée le 28 février 2025 : Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du dispositif Plan Isolation inscrit au CRST Gâtinais Montargois 2020-2026
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025-009 examinée le 28 février 2025 : Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus sur l'exercice 2024
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025-010 examinée le 28 février 2025 : Débat sur les orientations budgétaires 2025
Approuvée à l'unanimité

Le Maire,
Philippe MOREAU



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Moreau', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE NOGENT-SUR-VERNOIS' around the top and '42290 LOIRET' around the bottom, with a central emblem.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 28 FEVRIER 2025**

Date de convocation

21 février 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 13

Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 février par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU (procuration de Philippe GILLET), Dominique DENIS (procuration de Pierre GRANDJEAN), Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Monique PIOT (procuration de Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSSELIN (procuration de Stéphanie WURPILLOT), Christine OUTREVILLE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY (procuration de Jean-Loup OUDIN), Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sophie MALGOURIS (procuration à Monique PIOT), Philippe GILLET (procuration à Philippe MOREAU), Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT (procuration à Frédéric GOSSELIN), Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvain GALOPIN), Diane DE BELLESCIZE, Jean-Loup OUDIN (procuration à Jean-Jacques ARVY), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES), Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

Christine OUTREVILLE est nommée secrétaire de séance.

2025-001 : Convention en vue de la création d'un groupement de commandes « Marché 2025 de travaux de voirie » avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Monsieur le maire donne lecture d'un projet de convention entre la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais, les communes de Chailly-en-Gâtinais, Châtillon-Coligny, Conflans-sur-Loing, Lorris, Nogent-sur-Vernisson, Noyers, Sainte-Geneviève-des-Bois, Varennes-Changy et ce, en vue de la création d'un groupement de commandes pour la réalisation commune de travaux de création et de renforcement des voiries communales.

Ainsi c'est la communauté de communes qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux, qui se situent en intégralité sur son territoire.

Pour la commune de Nogent-sur-Vernisson, les travaux concernés par cette convention sont l'aménagement de la rue de Vilmorin pour un montant estimatif de 27 485 € HT.

Entendu la présentation de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour que la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais assure, dans le cadre de son marché de travaux 2025 de création et de renforcement des voiries, la maîtrise d'ouvrage pour les travaux restant à la charge de la commune,
- **APPROUVE** la convention en vue de la création d'un groupement de commandes convention entre la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais, les communes de Chailly-en-Gâtinais, Châtillon-Coligny, Conflans-sur-Loing, Lorris, Nogent-sur-Vernisson, Noyers, Sainte-Geneviève-des-Bois, Varennes-Changy,
- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

pour extrait conforme

Le Maire,
Philippe MOREAU

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 28 FEVRIER 2025**

Date de convocation

21 février 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 13

Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 février par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU (procuration de Philippe GILLET), Dominique DENIS (procuration de Pierre GRANDJEAN), Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Monique PIOT (procuration de Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSELIN (procuration de Stéphanie WURPILLOT), Christine OUTREVILLE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY (procuration de Jean-Loup OUDIN), Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sophie MALGOURIS (procuration à Monique PIOT), Philippe GILLET (procuration à Philippe MOREAU), Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT (procuration à Frédéric GOSELIN), Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvain GALOPIN), Diane DE BELLESCIZE, Jean-Loup OUDIN (procuration à Jean-Jacques ARVY), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES), Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

Christine OUTREVILLE est nommée secrétaire de séance.

2025-002 : Convention de servitudes avec Réseau de Transport d'Electricité (RTE) pour l'établissement d'une liaison électrique souterraine de 90 KV

Dans le cadre des travaux de création d'une liaison électrique souterraine de 90 KV entre Châtillon-Coligny et le poste source Les Payolles, situé à Nogent-sur-Vernisson, Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de signer une convention de servitudes avec RTE pour la réalisation de ces travaux.

Les terrains concernés par la convention de servitudes sont les suivants :

Sections	N°	Lieux-Dits	Nature
AD / C	CR 18 dit de Châtillon-Coligny à Langesse	Terres de Longiautte	Chemin / Domaine privé
B	CR dit des Billonnais	Grande Métairie	Chemin / Domaine privé
AD	CR dit de Nogent-sur-Vernisson à Cormont	Pièce des Bretons	Chemin / Domaine privé
AD	CR 22 dit des Fourneaux	Les Terres Fortes	Chemin / Domaine privé

La convention de servitudes précise notamment les droits de servitude consentis à RTE et l'indemnité forfaitaire compensatrice de 1 344 € qui sera versée à la commune.

La convention fera l'objet d'un enregistrement en application de l'article 1045 du code général des impôts.

Entendu la présentation de Monsieur le maire,

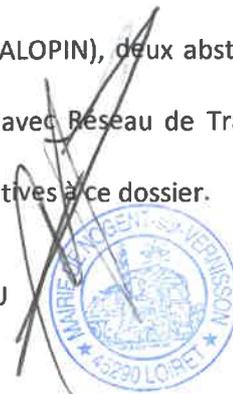
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une voix contre (Sylvain GALOPIN), deux abstentions (Frédéric GOSELIN et Sandrine GUILLOCHON), et 17 voix pour :

- DONNE son accord pour la signature de la convention de servitudes avec Réseau de Transport d'Electricité (RTE),
- AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 28 FEVRIER 2025**

Date de convocation
21 février 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 13

Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 février par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaients Présents : Philippe MOREAU (procuration de Philippe GILLET), Dominique DENIS (procuration de Pierre GRANDJEAN), Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Monique PIOT (procuration de Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSSELIN (procuration de Stéphanie WURPILLOT), Christine OUTREVILLE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY (procuration de Jean-Loup OUDIN), Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sophie MALGOURIS (procuration à Monique PIOT), Philippe GILLET (procuration à Philippe MOREAU), Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT (procuration à Frédéric GOSSELIN), Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvain GALOPIN), Diane DE BELLESCIZE, Jean-Loup OUDIN (procuration à Jean-Jacques ARVY), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES), Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

Christine OUTREVILLE est nommée secrétaire de séance.

2025-003 : Acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée AD 93

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une négociation pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AD 93 située rue du Puits, d'une surface de 2 397 m² a été engagée avec l'agence immobilière mandatée par les propriétaires.

La proposition d'acquisition de la commune pour un montant de 3 000 euros a été acceptée.

Monsieur le maire précise que l'acquisition de cette parcelle limitrophe au terrain multisports permettra de d'agrandir les espaces verts autour de cet équipement sportif de proximité, et éventuellement de réaliser quelques aménagements complémentaires pour les habitants du Baugé.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle cadastrée AD 93, au prix de 3 000 euros,
- AUTORISE le maire à signer l'acte d'acquisition et tout document relatif à cette affaire.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 28 FEVRIER 2025**

Date de convocation
21 février 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 13

Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 février par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Étaient Présents : Philippe MOREAU (procuration de Philippe GILLET), Dominique DENIS (procuration de Pierre GRANDJEAN), Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Monique PIOT (procuration de Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSELIN (procuration de Stéphanie WURPILLOT), Christine OUTREVILLE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY (procuration de Jean-Loup OUDIN), Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

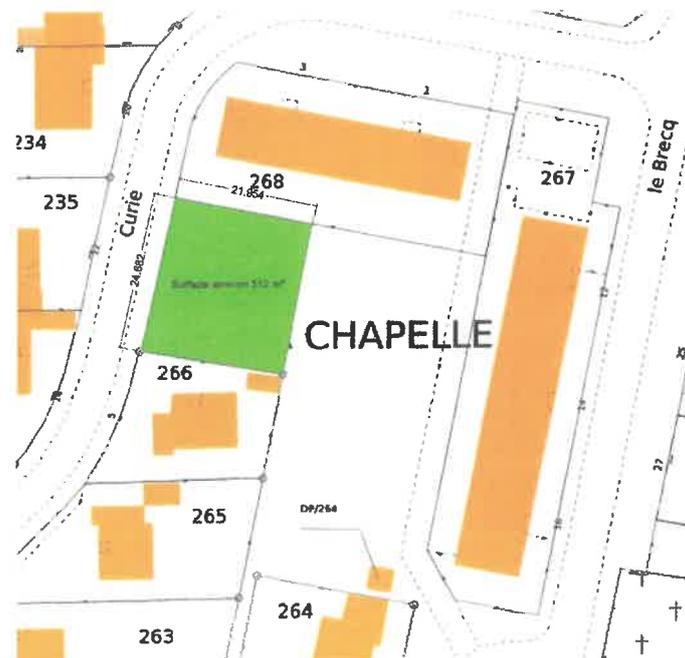
Absents excusés : Sophie MALGOURIS (procuration à Monique PIOT), Philippe GILLET (procuration à Philippe MOREAU), Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT (procuration à Frédéric GOSELIN), Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvain GALOPIN), Diane DE BELLESCIZE, Jean-Loup OUDIN (procuration à Jean-Jacques ARVY), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES), Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

Christine OUTREVILLE est nommée secrétaire de séance.

2025-004 : Déclassement d'une partie des espaces verts situés en limite de la rue Curie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune entretient actuellement des espaces verts d'une surface assez conséquente, situés pour partie en bordure de la rue Curie.

Cet espace n'étant pas une voie nécessaire à la circulation et entraînant des contraintes d'entretien, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constater sa désaffectation matérielle et son déclassement du domaine public, selon les limites et la contenance indiquées dans le plan ci-après :



Monsieur le maire précise qu'un géomètre a été saisi pour procéder au bornage de la future parcelle, pour une surface prévisionnelle de 512 m², et pour délimiter les limites entre les propriétés privées et/ou publiques, et la parcelle détachée.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L 2141-1,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONSTATE la désaffectation du bien,
- DECIDE du déclassement de cet espace, tel que défini sur le plan ci-dessus, du domaine public communal, et de son intégration dans le domaine privé communal,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 28 FEVRIER 2025**

Date de convocation

21 février 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 13

Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 février par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

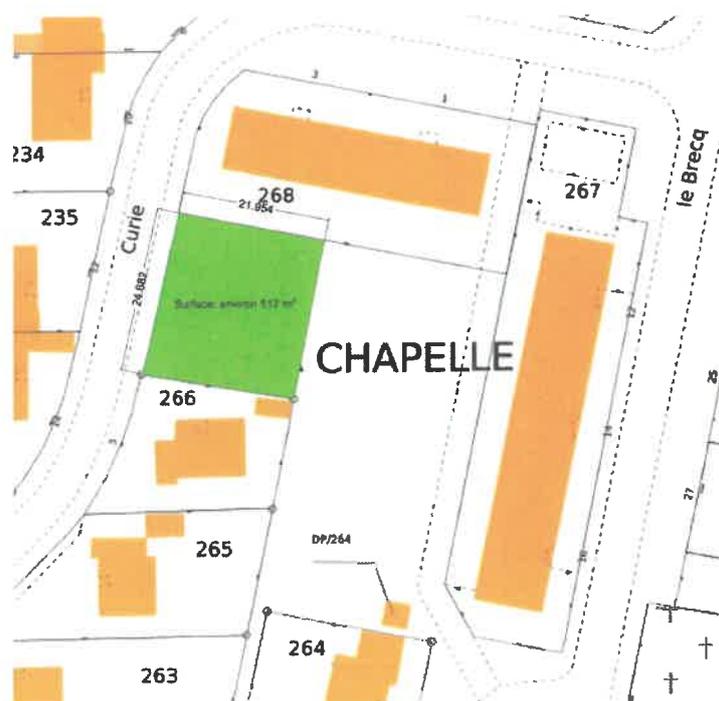
Etaient Présents : Philippe MOREAU (procuration de Philippe GILLET), Dominique DENIS (procuration de Pierre GRANDJEAN), Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Monique PIOT (procuration de Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSSELIN (procuration de Stéphanie WURPILLOT), Christine OUTREVILLE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY (procuration de Jean-Loup OUDIN), Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sophie MALGOURIS (procuration à Monique PIOT), Philippe GILLET (procuration à Philippe MOREAU), Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT (procuration à Frédéric GOSSELIN), Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvain GALOPIN), Diane DE BELLESCIZE, Jean-Loup OUDIN (procuration à Jean-Jacques ARVY), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES), Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

Christine OUTREVILLE est nommée secrétaire de séance.

2025-005 : Accord de principe pour la cession de la future parcelle, rue Curie, et saisine des Domaines

Monsieur le maire propose au conseil municipal de céder la future parcelle d'une superficie prévisionnelle de 512 m², en bordure de la rue Curie, issue du déclassement d'une partie des espaces verts, selon le plan ci-après :



Monsieur le maire demande donc au conseil de lui donner un accord de principe pour cette cession.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord de principe pour la cession de la future parcelle d'une superficie prévisionnelle de 512 m², en bordure de la rue Curie, issue du déclassement d'une partie des espaces verts, selon le plan ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à saisir le service des Domaines, à engager les démarches nécessaires à la cession, et à signer tout document relatif à cette affaire.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Moreau', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'JEZEAU' at the top and 'LOIRET' at the bottom, with a small star on the right side.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 28 FEVRIER 2025**

Date de convocation

21 février 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 13

Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 février par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU (procuration de Philippe GILLET), Dominique DENIS (procuration de Pierre GRANDJEAN), Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Monique PIOT (procuration de Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSELIN (procuration de Stéphanie WURPILLOT), Christine OUTREVILLE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY (procuration de Jean-Loup OUDIN), Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sophie MALGOURIS (procuration à Monique PIOT), Philippe GILLET (procuration à Philippe MOREAU), Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT (procuration à Frédéric GOSELIN), Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvain GALOPIN), Diane DE BELLESCIZE, Jean-Loup OUDIN (procuration à Jean-Jacques ARVY), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES), Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

Christine OUTREVILLE est nommée secrétaire de séance.

2025-006 : Convention de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire entre le SDIS du Loiret et la commune de Nogent-sur-Vernisson

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les sapeurs-pompiers volontaires (près de 200 000 en France) constituent la clé de voûte de la sécurité civile en France. Les employeurs publics et privés ont la possibilité de conventionner avec le SDIS pour accorder des autorisations d'absence à leurs salariés, leur permettant d'assurer les missions de service public de secours d'urgence.

Monsieur le Maire précise qu'un agent des services techniques communaux est sapeur-pompier volontaire, au CIS de Nogent-sur-Vernisson. Le SDIS propose donc à la commune de formaliser des périodes programmées d'autorisations d'absence pendant son temps de travail, pour qu'il puisse assurer des activités opérationnelles et qu'il participe aux actions de formations préconisées par le SDIS.

Ainsi, en accord avec le SDIS et le fonctionnement des services techniques, il est proposé d'autoriser l'agent à quitter son poste de travail tous les vendredis dans la limite de ses obligations de service et de la viabilité hivernale. L'agent bénéficiera également d'une autorisation d'absence de 5 jours par an pour les formations.

Le temps passé au titre de ces autorisations d'absence (pour les activités opérationnelles et pour les actions de formation) est assimilé à une durée de travail effectif, durant laquelle l'agent bénéficie du maintien intégral de sa rémunération par son employeur.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver le projet de convention fixant les conditions de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire entre le SDIS du Loiret et la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu la loi n° 96-370 du 03 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps des sapeurs-pompiers,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention entre le SDIS du Loiret et la commune de Nogent-sur-Vernisson,
- AUTORISE le maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 28 FEVRIER 2025**

Date de convocation

21 février 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 13

Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 février par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU (procuration de Philippe GILLET), Dominique DENIS (procuration de Pierre GRANDJEAN), Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Monique PIOT (procuration de Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSELIN (procuration de Stéphanie WURPILLOT), Christine OUTREVILLE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY (procuration de Jean-Loup OUDIN), Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sophie MALGOURIS (procuration à Monique PIOT), Philippe GILLET (procuration à Philippe MOREAU), Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT (procuration à Frédéric GOSELIN), Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvain GALOPIN), Diane DE BELLESCIZE, Jean-Loup OUDIN (procuration à Jean-Jacques ARVY), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES), Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

Christine OUTREVILLE est nommée secrétaire de séance.

2025-007 : Garantie d'emprunt à destination d'un organisme de logements sociaux (Valloire Habitat)

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du code civil,

Vu le contrat de prêt n° 167588 en annexe signé entre Valloire Habitat, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

Article 1

L'assemblée délibérante de la commune de Nogent-sur-Vernisson (45) accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 50.00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 38 537.00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 167588 constitué d'une ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 19 268.50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 28 FEVRIER 2025**

Date de convocation

21 février 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 13

Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 février par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU (procuration de Philippe GILLET), Dominique DENIS (procuration de Pierre GRANDJEAN), Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Monique PIOT (procuration de Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSSELIN (procuration de Stéphanie WURPILLOT), Christine OUTREVILLE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY (procuration de Jean-Loup OUDIN), Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sophie MALGOURIS (procuration à Monique PIOT), Philippe GILLET (procuration à Philippe MOREAU), Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT (procuration à Frédéric GOSSELIN), Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvain GALOPIN), Diane DE BELLESCIZE, Jean-Loup OUDIN (procuration à Jean-Jacques ARVY), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES), Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

Christine OUTREVILLE est nommée secrétaire de séance.

2025-008 : Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du dispositif Plan Isolation inscrit au CRST Gâtinais Montargois 2020-2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé un projet de rénovation et d'extension de l'hôtel de ville, comprenant des travaux visant à améliorer la performance énergétique du bâtiment, avec notamment l'isolation extérieure et le changement des menuiseries.

Ces travaux d'isolation thermique seraient susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de son dispositif Plan Isolation bâtiments publics, inscrit au CRST (contrat régional de solidarité territoriale) du Gâtinais Montargois 2020-2026.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération de principe afin de solliciter une subvention régionale.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire, dans le cadre de son dispositif Plan Isolation bâtiments publics, inscrit au CRST du Gâtinais Montargois 2020-2026,
- AUTORISE le maire à prendre toute décision ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 28 FEVRIER 2025**

Date de convocation
21 février 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 13

Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 février par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU (procuration de Philippe GILLET), Dominique DENIS (procuration de Pierre GRANDJEAN), Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Monique PIOT (procuration de Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSELIN (procuration de Stéphanie WURPILLOT), Christine OUTREVILLE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY (procuration de Jean-Loup OUDIN), Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sophie MALGOURIS (procuration à Monique PIOT), Philippe GILLET (procuration à Philippe MOREAU), Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT (procuration à Frédéric GOSELIN), Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvain GALOPIN), Diane DE BELLESCIZE, Jean-Loup OUDIN (procuration à Jean-Jacques ARVY), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES), Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

Christine OUTREVILLE est nommée secrétaire de séance.

2025-009 : Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus sur l'exercice 2024

Madame l'adjointe au maire Dominique DENIS, en charge des finances publiques, rappelle à l'assemblée que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles applicables aux collectivités et à leurs groupements, parmi lesquelles la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Pour l'échelon communal, les indemnités concernées par cet état sont les indemnités de toute nature, perçues au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local :

- En tant qu' élu au sein du conseil municipal,
- Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- Au sein de toute société d'économie mixte / société publique locale.

Ne sont pas concernées les indemnités versées par l'intercommunalité, à qui il revient en effet d'établir son propre état annuel.

Madame l'adjointe au maire présente l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus, et Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte de cette présentation.

Entendu la présentation de Madame l'adjointe au maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant l'obligation d'établir un état annuel présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, dans la limite de celle prévue pour l'échelon communal,

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus sur l'exercice 2024, annexé à la présente délibération, qui lui a été transmis avec la convocation à la séance du conseil municipal, et présenté lors de la séance.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 28 FEVRIER 2025**

Date de convocation

21 février 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 13

Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 février par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU (procuration de Philippe GILLET), Dominique DENIS (procuration de Pierre GRANDJEAN), Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Monique PIOT (procuration de Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSSELIN (procuration de Stéphanie WURPILLOT), Christine OUTREVILLE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY (procuration de Jean-Loup OUDIN), Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sophie MALGOURIS (procuration à Monique PIOT), Philippe GILLET (procuration à Philippe MOREAU), Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT (procuration à Frédéric GOSSELIN), Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvain GALOPIN), Diane DE BELLESCIZE, Jean-Loup OUDIN (procuration à Jean-Jacques ARVY), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES), Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

Christine OUTREVILLE est nommée secrétaire de séance.

2025-010 : Débat sur le rapport des orientations budgétaires 2025

Madame Dominique DENIS, adjointe au maire en charge des finances, rappelle à l'assemblée que le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Son objectif est de renforcer l'information de l'assemblée et de favoriser la démocratie participative de l'assemblée, en organisant un débat sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la Commune.

Le débat d'orientations budgétaires repose sur un rapport sur les orientations budgétaires, qui doit contenir à minima les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires avec l'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes, précisant les hypothèses d'évolution retenues,
- Les engagements pluriannuels envisagés, et notamment les autorisations de programme en cours ou à créer,
- La structure et la gestion de la dette contractée, et les perspectives pour le projet de budget primitif.

Conformément au règlement intérieur du conseil municipal, le rapport sur les orientations budgétaires a été transmis aux membres de l'assemblée, avec la convocation à la séance du conseil municipal.

Le rapport présente une analyse de la situation financière de la Commune et précise les grandes orientations 2025 pour le budget primitif principal et le budget primitif annexe.

Entendu la présentation de Monsieur le Maire, et de Madame Dominique DENIS, adjointe au maire en charge des finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le rapport sur les orientations budgétaires 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, sur la base du rapport annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le maire à prendre toute décision et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU

